

Avis de recrutement (2025-6)

Délégué(e) à la Protection des Données (H/F/X)

*Temps plein, contractuel(le), Maribel Social, éventuellement A.P.E.,
Echelle de recrutement B1*

Article 1 - Objet

Vu les conditions de recrutement contractuel adoptées par le Conseil de l'Action sociale du 14 septembre 2022, le Centre public d'Action sociale de Bastogne décide de procéder au recrutement d'un(e) Délégué(e) à la Protection des Données, à titre contractuel(le), Maribel Social, éventuellement A.P.E., échelle B1 (échelle RGB), en vue de compléter son effectif au sein du Centre Public d'Action Sociale.

Article 2 - Conditions générales.

Nul ne peut être recruté s'il ne remplit les conditions suivantes :

- être belge ou citoyen de l'Union européenne ou ressortissants non Union européenne pour autant qu'ils respectent la réglementation relative à l'occupation des travailleurs étrangers applicable en Région Wallonne (notamment en terme de permis de travail),
- avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer,
- jouir des droits civils et politiques,
- être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction,
- justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer,
- être âgé de 18 ans au moins,
- être titulaire du diplôme de l'enseignement supérieur de type long (master) en droit,
- être titulaire d'une certification en matière de données à caractère personnel en Europe est un atout,
- disposer d'une expérience ayant un rapport avec l'emploi proposé est un atout,
- être dans les conditions des emplois A.P.E. au moment de l'engagement est un plus,
- être en possession du permis de conduire B,
- faire acte de candidature,
- réussir l'examen de recrutement.

Article 3 - Conditions particulières.

Tout candidat retenu se verra proposer un contrat à durée indéterminée.

Article 4 - Description de fonction (non exhaustif)

Missions

Dans le cadre de ses missions, le futur Délégué à la Protection des Données (DPO) interne du CPAS de Bastogne devra informer et conseiller le responsable du traitement en matière de respect et de mise en conformité à la réglementation relative à la protection des données. Il sera associé à toutes les questions relatives à la matière et veillera à répondre aux questions des collaborateurs internes et externes en lien avec la protection des données. Le DPO sera amené à réaliser, entre autres, les missions suivantes :

- *Veiller au respect de la réglementation relative à la protection des données (RPGD, loi du 30 juillet 2018, etc.) ;*
- *Informé et conseiller les sous-traitant du responsable du traitement au sujet des obligations en matière de protection des données qui lui incombent ;*
- *Sensibiliser les collaborateurs et les mandataires du CPAS à la réglementation relative à la protection des données ;*
- *Mettre en oeuvre et compléter le registre des activités de traitements ;*
- *Informé les personnes concernées des traitements réalisés par le CPAS ;*
- *Implémenter le respect des principes de privacy by design & by default au sein du CPAS ;*
- *Rédiger et mettre en oeuvre des procédures permettant de respecter la réglementation relative à la protection des données ;*

- *Gérer les demandes d'exercice de droits des personnes concernées ;*
- *Gérer les violations de données à caractère personnel et les incidents de sécurité ;*
- *Gérer le suivi des violations de données à caractère personnel et les incidents de sécurité ;*
- *Réaliser des analyses d'impact relative à la protection des données (AIPD) ;*
- *Examiner les contrats de sous-traitance et encadrer les relations en matière de traitements de données à caractère personnel ;*
- *Être un point de contact entre le CPAS et les personnes concernées par les traitements de données, et entre le CPAS et l'Autorité de Protection des Données (APD) ;*
- *Conseiller le responsable du traitement en matière de mesures techniques et organisationnelles de sécurité ;*
- *Participer à l'élaboration d'une politique de sécurité de l'information interne au CPAS ;*
- *Veiller au respect de la réglementation relative à l'Intelligence Artificielle (IA Act) ;*
- *Implémenter l'utilisation de l'Intelligence Artificielle au sein du CPAS, conformément à la réglementation IA de l'Union européenne ;*
- *Veiller au respect de la réglementation NIS 2 ;*
- *Mettre en conformité le CPAS à la réglementation NIS 2.*

Profil et compétence

- *Avoir de bonnes capacités rédactionnelles et orales ;*
- *Posséder une expérience professionnelle dans une fonction similaire (DPO) et posséder des connaissances spécialisées en droit du numérique et en droit de l'information ;*
- *Être capable de rédiger des procédures, réalistes et adaptées, à suivre pour respecter la réglementation relative à la protection des données ;*
- *Être capable de travailler en autonomie et en équipe ;*
- *Être sociable, proactif, organisé et à l'écoute ;*
- *Disposer de bonnes capacités de documentation et de suivi des dossiers ;*
- *Disposer de bonnes capacités de vulgarisation ;*
- *Faire preuve de précision, d'esprit d'initiative et de polyvalence ;*
- *Avoir de bonnes capacités d'analyse et d'organisation et être orienté vers la recherche de solutions ;*
- *Être capable de respecter les délais et échéances*

Compétences spécifiques

- *Avoir une bonne compréhension de la sécurité de l'information et des données ;*
- *Avoir une bonne capacité à comprendre et interpréter la réglementation relative à la protection des données ;*
- *Avoir des connaissances en matière d'archivage et de conservation des données ;*
- *Avoir une bonne compréhension de la réglementation de l'Union européenne NIS 2 ;*
- *Avoir une bonne compréhension de la réglementation de l'Union européenne relative à l'IA et notamment l'IA Act ;*
- *Être capable d'intégrer les enjeux de la protection des données aux enjeux liés à l'IA au sein du CPAS et de participer à l'implémentation de l'utilisation de l'IA au sein du CPAS ;*
- *Avoir une connaissance approfondie du fonctionnement d'un CPAS et d'une commune ;*
- *Avoir une très bonne gestion du temps et des priorités ;*
- *Avoir une grande sensibilité à la confidentialité et à la protection des données ;*
- *Entretenir ses connaissances en matière de réglementation relative à la protection des données et aux réglementations connexes de manière continue*

Compétences constituant un atout

- *Être titulaire d'un brevet ou d'un master de spécialisation en droit des technologies de l'information et de la communication, ou en droit du numérique, ou en droit de la propriété intellectuelle et des TIC, ou en protection de la vie privée, cybersécurité et gestion des données ;*
- *Être titulaire d'un diplôme d'enseignement de type court (bachelier) en informatique ;*

- Disposer de connaissances en gestion de projet ;
- Disposer de connaissances approfondies en matière de réglementation relative aux caméras de surveillance ;
- Disposer de connaissances approfondies en matière de gestion des risques (normes ISO 27001, ISO 27002 et ISO 27005) ;
- Disposer de connaissances approfondies en matière d'audit (ISO 19011).

Article 5 - Programme du recrutement.

L'examen se composera d'une épreuve écrite et orale.

Les épreuves porteront sur les matières suivantes :

- Questions théoriques sur le métier de Délégué(e) à la Protection des Données.
- Mises en situations concrètes.
- Adéquation de l'expérience et des réponses du candidat par rapport aux compétences reprises dans le présent avis.
- La motivation du candidat et ses compétences professionnelles.
- L'organisation du travail.

Pour réussir l'examen, le candidat devra obtenir un minimum de 50% des points dans chaque épreuve sachant qu'au total, il devra obtenir un minimum de 60% des points. Les lieux, dates, et horaires des épreuves seront communiqués aux candidats répondant aux conditions. Il est à noter qu'en cas d'empêchement du candidat aux épreuves, il n'y aura pas de report de date.

Article 6 - Réserve de recrutement

Les candidats non retenus et ayant atteint les minimas imposés pour la réussite de l'épreuve, seront versés dans une réserve de recrutement valable pendant deux ans pour tout poste équivalent, dans l'ordre des points obtenus.

Article 7 - Conditions d'affichage du présent recrutement.

L'appel aux candidatures aura lieu par affichage aux valves administratives du C.P.A.S., de l'Administration Communale et de la Maison de repos et via une publication sur le site du FOREM, de l'U.V.C.W., ainsi que via les médias sociaux développés par l'Administration Communale pendant une durée minimum de 1 mois calendrier.

L'avis mentionne les conditions générales et les conditions particulières de recrutement, le descriptif de fonction succinct, les thèmes des matières des examens et le délai d'introduction des candidatures.

Le jury sera désigné par le Conseil de l'Action sociale. Il sera composé outre le Président du C.P.A.S., de deux membres du Conseil de l'Action Sociale, du Directeur général du C.P.A.S., d'un(e) éventuel(le) représentant(e) extérieur(e) ayant des connaissances approfondies dans la protection des données.

Il sera présidé par le Président du Centre, le secrétariat étant assuré par un membre du service R.H. désigné par le Directeur général du C.P.A.S.

Article 8 - Validité du présent avis.

Le présent avis est valable à partir du 1^{er} juillet 2026 jusqu'au 31 août 2026.

Article 9 - Réception des candidatures et validité

Les candidatures sont à adresser par lettre recommandée pour le 31 août 2026, le cachet de la poste faisant foi, à Monsieur le Président du C.P.A.S. de Bastogne, rue des Récollets 6/A, 6600 Bastogne, mentionnant la référence « Recrutement 2025-6 ».

Celles-ci peuvent également être déposées au Service des Ressources Humaines du C.P.A.S. de Bastogne (de 9h à 16h) contre accusé de réception. Les candidatures adressées par e-mail ne seront pas acceptées.

Les candidatures sont accompagnées des documents suivants :

- un curriculum vitae,
- une lettre de motivation,
- un extrait d'acte de naissance ou une attestation officielle,
- un certificat de bonne conduite, vie et mœurs, daté de moins de trois mois et vierge,
- un certificat de nationalité ou attestation officielle,
- une copie du diplôme de l'enseignement supérieur de type long (master en droit),
- une copie de la certification en matière de données à caractère personnel en Europe est un atout,
- une déclaration sur l'honneur stipulant que le candidat est dans les conditions A.P.E. ou le sera au moment de l'engagement est un plus,
- une copie du permis de conduire B,

Seules les candidatures complètes seront prises en considération.

Article 10 - Organisations syndicales

Toute organisation syndicale représentative a le droit de déléguer un observateur aux épreuves dans les limites fixées à l'article 14 de l'arrêté royal du 28 septembre 1984 portant exécution de la loi du 19 décembre 1984 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités. Elles en sont avisées au minimum 10 jours calendrier avant l'examen.

Centre Public d'Action Sociale
Pour le Conseil de l'Action Sociale,
Le Directeur Général, D. COLLET
C.P.A.S.
6600
BASTOGNE
Le Président,
J.-M. GASPART